



AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 11 juillet 2016**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 500, rue Saint-Cyrille (lot 3 123 135 du cadastre du Québec), dans le secteur de l'avenue Saint-Louis.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que le garage existant puisse être implanté à une distance de l'ordre de 0,6 mètre de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage numéro 583-15*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance régulière du **11 juillet 2016** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 15 juin 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA